



Mairie de La Rivière - Drugeon

COMPTE-RENDU

du CONSEIL MUNICIPAL

du 29 Novembre 2019

Sur convocation du 22 novembre 2019

**Etaient excusés Luc Putigny et Florence
Grillon**

Secrétaire de Séance : Odile Girard

I) Approbation du compte-rendu précédent.

Le compte rendu du 25 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

II) Compte rendu des commissions

Environnement/cadre de vie

- Un devis a été signé avec GV Artisans de l'étang pour la confection de locaux de poubelles pour la MTL et Monsieur Jacquin, route de creuse, à hauteur de 3 100 €. Le piquetage du socle en béton pour M.Jacquin a été réalisé et la pose doit être réalisée rapidement.

Vie associative

- Salle des jeunes : une réunion a eu lieu avec les jeunes de la salle et leurs parents pour présenter le règlement.
Le radiateur détérioré sera remplacé et financé par les jeunes.

Bâtiments et chemins

- Passerelle terrain de boules : la commune a reçu 2 devis pour les deux poutres de la passerelle. Poutres métalliques pour 4 200 € HT ou poutres en bois pour 8 918 € HT. Ces tarifs ne comprennent pas le rhabillage en bois et le plancher.
Le conseil est plutôt favorable à des poutres en métal avec une durée de vie plus longue et accepte le devis de BTP Loiget Lonchamp.
- La main courante du terrain de foot a été réalisée et posée par William. Des photos ont été transmises à la FFF pour homologation du terrain de foot.
- Sécurité routière : suite aux essais dans le centre du village, un devis est présenté pour la pose de bordures collées et la signalisation : 3 200 € (devis Markosol). D'autres travaux doivent être ajoutés, notamment l'enrobé des trottoirs.
- La commune a reçu deux devis pour des glissières de sécurité le long de la route départementale, à l'entrée du village côté Ste Colombe. 8 348 € HT en bois et acier et 10 223 € HT en acier. Une réflexion plus approfondie sera menée par la commission.
- La porte de la vanne pêcheur a été forcée et dégradée : L'employé communal est chargé de la remplacer par une porte avec une ossature métallique

- Le problème de la serrure électronique et du chauffage à la salle des associations est résolu et la serrure électronique de la salle des jeunes est posée (Elec 2000).
- Vestiaire du foot : celui-ci étant dans la zone inondable, le projet doit être revu et prévoir une surélévation. A voir avant le dépôt du permis de construire.
- La commune a fait faire des comparatifs pour la fourniture du gaz des logements. Le maire présente les tarifs de 3 fournisseurs (Antargaz, Primagaz et Vitogaz). Il s'avère que Vitogaz a les prix les moins élevés mais le conseil choisit Primagaz du fait que cette entreprise s'occupe des relevés et de la facturation directement aux locataires. Cette charge sera directement réglée par les locataires et ne fera plus l'objet d'une refacturation par la commune, ce qui est très avantageux pour la commune comme pour les locataires.

Gestion de la forêt

- Les coupes des parcelles 21, 26 et 10 sont terminées. Problème de réception avec la scierie Lorin du fait d'un volume coupé trop important dans la parcelle 10.
- La commune a mis en vente 3 lots de feuillus en grumes et 3 lots de résineux en billons. La commission a reçu 6 offres et vendu 5 lots (ouverture des plis le 29 novembre). Reste un lot de billons de 15.5 stères.

Communication et information

- R'virat 2019 : la mise en page des articles est presque terminée. Le bulletin sera transmis à l'imprimeur le 7 décembre pour l'édition du bon à tirer avant relecture définitive. Le r'virat 2019 devra être distribué par chaque conseiller entre le 21 et le 24 décembre 2019.

III) Urbanisme

Aucun nouveau dossier d'urbanisme déposé.

IV) Attribution du logement de La Poste - suite

Lors du précédent conseil, celui-ci avait attribué le logement à Mme Cottin qui n'a finalement pas souhaité donner suite. Le conseil décide donc de l'attribuer à M et Mme Durand.

Monsieur Alberto a demandé un local pour stocker des meubles pendant quelques mois : le conseil lui propose une ancienne salle de classe pour un loyer de 31 € / mois.

V) Présentation projet d'aménagement 6 rue du bourg

Le maire présente un projet reçu des acquéreurs de la maison appartenant à la SCI Paulin : 9 logements prévus, avec 2 places de parking par logement.

VI) Proposition d'acquisition de terrain

Le terrain situé à côté de la salle des associations appartient toujours à Yves Bohin, malgré des négociations d'achat datées de plusieurs dizaines d'années. Le conseil

propose le somme de 15 €/m² pour l'acquisition de ce terrain qu'il ne souhaite pas céder aux acquéreurs du 6 rue du bourg. Une partie seulement pourrait leur être vendue pour la réalisation d'une terrasse par exemple.

VII) Raccordement réseau d'assainissement

Des regards restent encore à poser clos du terreau pour la mise en séparatifs des riverains.

VIII) Délibération virement de crédits

Suite à l'acquisition d'une parcelle boisée, il est nécessaire de virer 2 500 € de l'article 611 à l'article 2117 (budget bois). Accord du conseil.

IX) Changement de grade secrétaire

Le conseil municipal accepte le changement de grade pour la secrétaire de mairie qui passe adjoint administratif principal 1^{ère} classe du fait de l'ancienneté, à compter du 1^{er} janvier 2020.

X) CFD / SEVAD / Syndicat des eaux

Le transfert des compétences Eau et Assainissement s'avère assez difficile à mettre en œuvre. Un article dans le r'virat expliquera les conséquences de ce transfert et notamment en matière d'évolution des tarifs.

ZAE de Bulle : le prix de la terre à évacuer a été fixé à 3 €/m³ (hors transport qui sera négocié par la CFD).

SEVAD : grève générale le jeudi 5 décembre à l'école. Aucun service de remplacement ne sera mis en place.

Problème avec les transports scolaires (manque de places dans les bus): une réunion est prévue avec le conseil régional et les parents d'élèves le lundi 2 décembre à 14 h.

Syndicat des eaux : demande de devis pour isoler la maison de la station de pompage. (compétence CFD à compter du 1^{er} janvier 2020).

XI) Questions et informations diverses

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 5 janvier à 11 h. A cette occasion, Alain Bressand sera mis à l'honneur pour ses 43 années de mandat municipal (1977-2020).

- CCAS : le 12 novembre 2019, ont été fêtés les 100 ans de Denise Grillon. Ses enfants remercient la commune et le CCAS pour leur participation au goûter organisé à l'EPAHD de Levier.

Le repas des personnes de plus de 70 ans aura lieu le 18 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,
Christian VALLET